



Communiqué de presse

44/21

Montreuil, le 13 avril 2021



Communiqué du collectif des psychologues UFMICT-CGT

Avec stupéfaction nous découvrons qu'un projet de loi visant à créer un ordre des psychologues a été déposé par 25 députés le 7 avril 2021. Cette initiative a lieu sans aucune concertation préalable avec la profession qui ne demande nullement un ordre mais une réelle reconnaissance de sa place et de ses spécificités ainsi que la revalorisation de sa rémunération salariale et de ses actes.

Un ordre ne ferait qu'assoir la transformation des psychologues en auxiliaires paramédicaux destinés à suppléer la pénurie de psychiatres et pédopsychiatres. Cette proposition s'inscrit dans la suite de plusieurs expérimentations en cours concernant les enfants, les adolescents ainsi que les adultes, mises en œuvre également sans négociation avec les organisations syndicales et professionnelles représentatives. Elle vient dans le sillage de la loi de transformation de notre système de santé installant des plateformes d'orientation et de coordination qui réduisent l'offre de soins des CMP, CMPP et structures liées au handicap, pour faire basculer les demandes vers l'activité libérale.

Nous nous opposons fermement à ces mises en œuvre autoritaires qui nient la nécessaire consultation des acteurs de terrain et revêtent un caractère anti-démocratique. Nous appelons les psychologues à se mobiliser contre ces coups de force politiques qui visent à imposer à la majorité de la profession et à la population une véritable dictature sanitaire totalement déconnectée, qui plus est, des réalités.

Nous sollicitons tou.te.s les professionnel.le.s afin qu'ils et elles fassent usage de ce communiqué et le transmettent aux députés et sénateurs de leur territoire, pour expliquer ce qu'est la profession de psychologue ainsi que ses revendications en matière de soins psychologiques, d'autonomie vis-à-vis des professions médicales et de revalorisation.